

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1340

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout,
Mme Pires Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	20 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	20 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	20 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	20 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à financer la création d'une indemnité de fonction pour les personnels accompagnant en situation de handicap (AESH) d'un montant de 50 € nets/mois.

Ces personnels sont les acteurs essentiels à la réussite du projet de la Nation d'inclusion des élèves en situation de handicap. Ces agents perçoivent en moyenne 760 € nets/mois. Cette indemnité constituerait une amélioration significative de leur conditions salariales.

Une telle mesure représenterait une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Afin d'être recevable cet amendement est gagé comme suit. Il procède à :

- Une augmentation de 20 000 000 € en AE et CP au titre 2 de l'action 03 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève » ;
- Une diminution de 20 000 000 € en AE et CP au titre de de l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés »